



Problème de jugement depuis le départ

Par **nanou**, le **20/03/2011 à 19:07**

Bonjour,

Je sais que la cour de cassation juge sur la forme et non sur le fond mais si des éléments nouveaux interviennent comment peut-on faire pour les faire prendre en compte. En effet, l'avocat de mon amie a omis de parler de ses problèmes de santé, des erreurs de la banque qui ne s'est pas retournée contre la co-empruntrice et qui n'aurait jamais du accorder ce prêt. J'explique mon amie a crée une SCI avec une autre personne; toutes les deux ont demandé un prêt à une banque qui n'a pris en compte que les ressources de l'autre personne puisque mon amie était à la retraite et que cette dernière est infirme. Mon amie a toujours honoré le remboursement de sa part de l'emprunt; l'autre personne non malgré une bonne situation puisque pharmacienne. La banque a attaqué mon amie en justice sans jamais s'être vraiment retournée contre l'autre personne. La justice a condamné mon amie en premier jugement; ainsi qu'en appel; donc elle s'est retournée vers la cassation qui l'a débouté. Comment peut-on faire pour éviter que sa maison soit vendue aux enchères?? Merci d'avance de vos réponses!!

Par **mimi493**, le **21/03/2011 à 10:58**

Les éléments nouveaux doivent s'invoquer lors de l'audience. C'est trop tard maintenant. Les créanciers ont le droit de se retourner uniquement contre la caution. A charge, ensuite pour votre amie de se retourner contre le débiteur.

[citation]Comment peut-on faire pour éviter que sa maison soit vendue aux enchères??
[/citation] En la vendant soi-même avant

Par **nanou**, le **22/03/2011** à **07:44**

Sauf qu'elles sont cautionnaires solidaires alors comment faire?? voir avec la banque?? Et pourquoi la banque se retourne sur une des cautionnaires et non sur l'autre??

Par **amajuris**, le **22/03/2011** à **10:35**

bjr,

c'est le principe de la caution solidaire qui permet au créancier d'exiger le paiement de la totalité de la dette à n'importe laquelle des cautions.

quand on se porte caution il faut toujours se dire qu'on aura peut être à payer.

cdt

Par **nanou**, le **27/03/2011** à **21:25**

le problème c'est que la banque se retourne sur celle qui n'a pas d'argent!!!! alors la banque doit-elle dans ce cas-là se retourner contre celle qui a de l'argent ou peut-elle mettre le bien aux enchères avant????

Par **Melanie555**, le **28/03/2011** à **10:23**

[citation]le problème c'est que la banque se retourne sur celle qui n'a pas d'argent!!!! [/citation]

Mais apparemment elle a un bien immobilier. La banque exécute la caution qui lui paraît la plus solvable.